

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2024

/

Délibération n° 2024D63

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 27 mai 2024 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 36

AIZENAY : F. ROY, M. TRAINÉAU, R. URBANEK, I. GUERINEAU, Ch. GUILLET
APREMONT : G. CHAMPION, S. BUFFETAUT
BEAUFOU : D. HERMOUET
BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD
CHAPELLE PALLUAU (LA) : V. JOLLY
FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT
GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU
GRAND'LANDES : P. MORINEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, C. ROUX, Ch. GAS
MACHE : F. RAGER
PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU
 N. KUNG, C. RENARD
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET
SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

Absents excusés : 11 dont 7 pouvoirs

AIZENAY : S. ADELEE pouvoir à M. TRAINÉAU, C. BARANGER pouvoir à Ch. GUILLET, Ph. CLAUTOUR pouvoir à R. URBANEK, F. MORNET
BELLEVIGNY : F. FLEURY
CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU pouvoir à V. JOLLY
GENETOUZE (LA) : S. GUIDOUX
MACHE : C. NEAU pouvoir à F. RAGER
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : C. FRAPPIER pouvoir à M. HERMOUET, Ch. DURAND pouvoir à N. DURAND-GAUVRIT
SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents : 2

BEAUFOU : J-Ph. BODIN
BELLEVIGNY : M-D. VILMUS

Objet : Evolution de la grille tarifaire des professionnels pour les dépôts en déchèterie.

Vu la délibération n°2023D148 du 18 décembre 2023 portant sur les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant la nécessité d'uniformisation des tarifs appliqués aux professionnels au niveau du département,

Considérant la mise en place de la Responsabilité Elargie aux Producteurs Produits et Matériaux du Bâtiment et la Construction (REP PMCB) en déchèterie à partir du 1^{er} juin 2024,

Il est proposé une évolution des tarifs pour les dépôts des professionnels en déchèterie comme suit :

Type de déchet	Montant
Bois PMCB	Gratuit
Bois Hors PMCB	19 € / m3
Cartons	Gratuit
Déchets verts	11 € / m3
Déchets électriques	Gratuit
Déchets dangereux	2,50 € / contenant
Emballages Vides Souillés	0,50 € / contenant
Ferraille	Gratuit
Gravats PMCB	Gratuit

Gravats Hors PMCB	28 € / m3
Plaques de plâtre	Gratuit
Plastiques rigides PMCB	Gratuit
Plastiques rigides Hors PMCB	11 € / m3
Plastiques souples	Non facturé
Polystyrène	5 € / m3
Souches	10 € / m3
Tout venant	50 € / m3

Par adoption des motifs exposés par le Vice-Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la grille tarifaire ci-dessus présentée avec une entrée en vigueur fixée le 1^{er} juin 2024 afin d'uniformiser les tarifs appliqués aux professionnels au niveau du département.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt-huit mai deux-mille-vingt-quatre,

Le Président,

Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 03/06/2024.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

